Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220531-CM_2203531_15-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|---|
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

# COMMUNE DE LODÈVE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

| numéro |
|---|
| CM_220531_15 |

L'an deux mille-vingt deux, le trente et un mai,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt cinq mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

| nombre de membres | |
|---|---|
| en exercice | 29 |
| présents | 18 |
| exprimés | 29 |
| **vote** | |
| pour | 22 |
| contre | 0 |
| abstention | 7 |

Présents :
Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Damien ALIBERT, Fadilha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :
Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Edith POMAREDE à Gaëlle LEVEQUE, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David BOSC à Nathalie ROCOPLAN, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Magali STADLER, Damien ROUQUETTE à Marie Pierre CAUMES.

| OBJET : | **Création d'emplois entrainant une modification du tableau des effectifs sur le budget principal** |
|---|---|

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique, partie législative, notamment son livre III – titre I, relatif aux créations d'emplois, titre II, relatif au recrutement des fonctionnaires, et titre III, relatif au recrutement par contrat, et plus particulièrement son article L332-8 2°, relatif aux contrats conclus pour des besoins permanents lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient,

**VU** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

**VU** le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

**VU** le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

**VU** les crédits disponibles au chapitre 012 du budget principal,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence,

**CONSIDÉRANT** que suite au départ à la retraite d'un agent du service des affaires générales, titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, il est nécessaire de prévoir la possibilité de recruter dans le grade d'adjoint administratif pour le remplacer,

**CONSIDÉRANT** que, suite au départ à la retraite de la responsable de la médiathèque, titulaire du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de première classe classe de la catégorie B, il est nécessaire de la remplacer,

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet, il est nécessaire de prévoir la possibilité de recruter, soit dans le même cadre d'emplois, soit dans celui des bibliothécaires (A), pour assurer, sous l'autorité du responsable du pôle culture,

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220531-CM_2203531_15-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

l'évolution du projet d'établissement de la médiathèque, en fonction des enjeux culturels du territoire et des différents publics, ainsi que sa mise en œuvre,

**CONSIDÉRANT** que ce poste pourrait être ouvert aux agents contractuels, dans l'éventualité où la procédure de recrutement ne permettrait pas de recruter des fonctionnaires,

**CONSIDERANT** la nécessité de ne laisser au tableau des emplois que les postes nécessaires à l'ensemble de la collectivité, les emplois vacants seront supprimés après avis du comité technique.

**Ouï l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : CRÉE** un poste d'adjoint administratif au service affaires générales, en vue d'assurer les fonctions d'agent de gestionnaire des titres sécurisés et de l'administration générale,

- **ARTICLE 2 : CRÉE** un poste à temps complet, dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, ou dans celui des bibliothécaires, en vue d'exercer les fonctions de responsable de la médiathèque,

- **ARTICLE 3 : PRÉVOIT**, en cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire, de faire appel à un contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans, sur le fondement de l'article L L332-8 2° du code général de la fonction publique,

- **ARTICLE 4 : MODIFIE**, au regard des articles précédents, le tableau des effectifs,

- **ARTICLE 5 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 6 : PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal, chapitre 012,

- **ARTICLE 7 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*